

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 12 septembre 2016** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Est également présent :

Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et greffier-adjoint

Est absent :

Monsieur François Bujold, conseiller

ADMINISTRATION

225-09-16

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire. Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toutes autres modifications.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

226-09-16

SÉANCE ORDINAIRE DU 2016-08-01

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2016;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} août 2016.

ADOPTÉE

227-09-16

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2016-08-08

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 août 2016;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 8 août 2016.

ADOPTÉE

228-09-16

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2016-09-01

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} septembre 2016;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2016.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 2016-08-01

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 1^{er} août 2016.

CORRESPONDANCE

- De Mme Claudine Proulx, directrice par intérim à la direction des infrastructures, une correspondance concernant l'installation des compteurs d'eau pour tous les immeubles non résidentiels et dans un échantillon d'immeubles résidentiels ainsi que le nouvel échéancier indiquant que la date d'installation desdits compteurs est reportée au 1^{er} septembre 2018.
- D'un contribuable, deux (2) correspondances :
 - . une première concernant le pont couvert de Saint-Edgar indiquant une constatation de dommages causés par le passage des motoneiges, le non fonctionnement des lumières ainsi que l'entretien de la pelouse aux entrées;
 - . une deuxième, concernant la nouvelle réglementation de « stationnement interdit » dans le secteur de la « Pump House », demandant au Conseil de trouver des solutions de collaboration afin d'assurer un scénario gagnant-gagnant pour les citoyens, le voisinage et la municipalité. L'installation d'une poubelle, d'un bac de recyclage et d'affiches appropriés pour le respect des lieux seraient peut-être à envisager.
- De Mme Anne-Marie Flowers, directrice générale et secrétaire-trésorière à la MRC de Bonaventure, un chèque au montant de 15 000 \$, représentant le premier versement (50 %) auquel la Ville a droit dans le cadre de la subvention du programme Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR), Volet 4, pour l'année 2016-2017.
- De M. David Thibault, coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Bonaventure, un chèque au montant de 2 394 \$ dans le cadre du programme de subvention pour la formation des pompiers volontaires, Volet 2, pour la formation de deux candidats.
- De Finances Québec, un état de dépôt d'un montant de 3 020 \$ représentant le paiement de compensations tenant lieu de taxes pour les établissements scolaires de la Ville et le Centre de la petite enfance.

229-09-16

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de cinq cent vingt-trois mille cinq cent trente-et-un dollars et vingt-et-un cents (523 531,21 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

FINANCEMENT ET REFINANCEMENT - 2 502 000 \$

230-09-16

ADJUDICATION

Attendu que conformément aux règlements d'emprunt numéros 803-05, 861-09, 1006-16, 972-15, 975-15, 987-15 et 991-15, la Ville de New Richmond souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville de New Richmond a demandé à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 27 septembre 2016, au montant de 2 502 000 \$;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Ville de New Richmond a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,70700	350 000 \$	1,25000 %	2017	2,12555 %
		357 000 \$	1,45000 %	2018	
		365 000 \$	1,60000 %	2019	
		372 000 \$	1,75000 %	2020	
		1 058 800 \$	1,85000 %	2021	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,65800	350 000 \$	1,25000 %	2017	2,14420 %
		357 000 \$	1,50000 %	2018	
		365 000 \$	1,60000 %	2019	
		372 000 \$	1,75000 %	2020	
		1 058 000 \$	1,85000 %	2021	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,64510	350 000 \$	1,35000 %	2017	2,21968 %
		357 000 \$	1,50000 %	2018	
		365 000 \$	1,60000 %	2019	
		372 000 \$	1,80000 %	2020	
		1 058 000 \$	1,95000 %	2021	

Attendu que l'offre provenant de VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. s'est avérée la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

Que l'émission d'obligations au montant de 2 502 000 \$ de la Ville de New Richmond soit adjugée à VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

Que demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier de la Ville à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

231-09-16

COURTE ÉCHÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 502 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 803-05, 861-09, 1006-16, 972-15, 975-15, 987-15 et 991-15, la Ville de New Richmond émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

cinq (5) ans (à compter du 27 septembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 803-05, 861-09, 972-15 et 975-15, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

232-09-16

CONCORDANCE

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de New Richmond souhaite émettre une série d'obligations par échéance, pour un montant total de 2 502 000 \$;

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
803-05	293 300 \$
861-09	1 425 100 \$
861-09	352 600 \$
1006-16	75 712 \$
972-15	142 899 \$
975-15	170 706 \$
987-15	31 441 \$
991-15	10 242 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 502 000 \$;

Que les obligations soit une obligation par échéance, soient datées du 27 septembre 2016;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.P.D. DE NEW RICHMOND
CARREFOUR BAIE-DES-CHALEURS
120, BLVD. PERRON
NEW RICHMOND, QC
G0C 2B

Que les intérêts soient payables semi annuellement, le 27 mars et le 27 septembre de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de New Richmond, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

233-09-16

TABLEAU COMBINÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

Que le Conseil municipal approuve le tableau combiné pour un montant total de deux millions cinq cent deux mille dollars (2 502 000 \$), tel que déposé et que le trésorier de la Ville soit autorisé à signer le document pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

234-09-16

RÈGLEMENT 1013-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 679-98 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES OUTILS (SECTEUR RUE INDUSTRIELLE) - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement modifiant le règlement relatif à la circulation des camions et véhicules outils, portant le numéro 1013-16;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement modifiant le Règlement 679-98 relatif à la circulation des camions et véhicules outils pour le secteur de la rue Industrielle, lequel est identifié sous le numéro 1013-16.

ADOPTÉE

235-09-16

RÈGLEMENT 1014-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 914-12 DÉFINISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement modifiant le règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, portant le numéro 1014-16;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉE DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement modifiant le Règlement 914-12 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, lequel est identifié sous le numéro 1014-16.

ADOPTÉE

236-09-16

RÈGLEMENT 1015-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 939-13 DÉFINISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement modifiant le règlement relatif au code d'éthique et de déontologie pour les membres du Conseil, portant le numéro 1015-16;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement modifiant le Règlement 939-13 relatif au code d'éthique et de déontologie pour les membres du Conseil, lequel est identifié sous le numéro 1015-16.

ADOPTÉE

237-09-16

PÉRIODE DE CHASSE AU CHEVREUIL 2016 – FERMETURE DE LA ROUTE GARANT

Considérant la problématique vécue au fil des dernières années lors des périodes de chasse aux chevreuils dans certains secteurs de la Ville;

Considérant que les mesures prises en 2015 ont permis de réduire les conflits selon les dires des autorités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

De procéder à la fermeture à la circulation de la route Garant durant les périodes de chasse aux chevreuils 2016 qui s'étendront du 24 septembre au 2 octobre 2016 et du 29 octobre au 6 novembre 2016.

ADOPTÉE

238-09-16

ENTENTE RELATIVE À LA RESTRUCTURATION DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE NEW RICHMOND – AUTORISATION DE SIGNATURES

Considérant la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal;

Considérant les avis acheminés aux participants actifs non syndiqués concernant les modifications proposées inscrites à l'entente de principe relative à la restructuration du régime de retraite de la Ville de New Richmond, et ce, tel que stipulé à l'article 55 du projet de loi no. 3;

Considérant que suite à ces envois, aucun commentaire n'a été reçu dans les délais impartis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉE DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, l'entente relative à la restructuration du Régime de retraite des employés de la Ville de New Richmond.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1017-16 DÉLÉGUANT À UN FONCTIONNAIRE OU EMPLOYÉ MUNICIPAL LE POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION LORSQUE REQUIS PAR LA LOI LORS D'APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS – AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller René Leblanc à l'effet que le Règlement 1017-16 déléguant à un fonctionnaire ou employé municipal le pouvoir de former un comité de sélection lorsque requis par la Loi lors d'appel d'offres pour services professionnels, sera adopté à une séance ultérieure.

RÈGLEMENT 1018-16 AYANT POUR BUT DE POURVOIR AU PAIEMENT DES FRAIS D'ÉMISSION DU REFINANCEMENT DE 1 017 300 \$ ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT AU MONTANT DE 20 346 \$, REMBOURSABLE EN 5 ANS – AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Jean Cormier à l'effet que le Règlement 1018-16 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 1 017 300 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 20 346 \$, remboursable en 5 ans, sera adopté à une séance ultérieure.

SERVICE DES LOISIRS

239-09-16

AUTORISATION DE SIGNATURE – ÉVÉNEMENT RÉGIONAL DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC EN 2016

Considérant la volonté du Conseil municipal de tenir sur son territoire, en 2017, l'événement régional de la Fête nationale du Québec;

Considérant la capacité démontrée par le passé par notre organisation à tenir ce genre d'événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉE DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'autoriser la directrice des Loisirs à signer et déposer tous les documents pertinents relatifs à une demande de candidature afin de recevoir et d'organiser l'Événement régional 2017 auprès de la Société nationale Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE

240-09-16

RÈGLEMENT 1016-16 AUTORISANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES TERRAINS DE SOCCER DE LA VILLE DE NEW RICHMOND ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 117 408 \$, REMBOURSABLE EN 15 ANS - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à des travaux de réfection des terrains de soccer de la Ville de New Richmond, portant le numéro 1016-16;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉE DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement relatif à des travaux de réfection des terrains de soccer de la Ville de New Richmond décrétant un emprunt de cent dix-sept mille quatre cent dollars (117 400 \$), remboursable en quinze (15) ans, lequel est identifié sous le numéro 1016-16.

ADOPTÉE

241-09-16

JEUX DES 50 ANS ET PLUS GÎM - REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant la demande reçue de la Corporation des Jeux des 50 ans et plus Gaspésie-Les Îles afin que la Ville de New Richmond pose sa candidature pour devenir la ville hôte afin d'accueillir la 13^e édition des Jeux en 2017;

Considérant que la Ville de New Richmond, par sa résolution 141-05-16, a donné son appui au Club des 50 ans et plus de New Richmond concernant sa candidature auprès de Génér'Action50+ pour présenter les Jeux des 50 ans et plus à New Richmond en 2017;

Considérant que l'organisme desdits Jeux a déposé une demande à l'effet de mandater deux (2) représentants de la Ville à leur conseil d'administration, et ce, pour une période d'un (1) an;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉE DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

De mandater Madame Ann-Julie LeBlanc, directrice du Service des loisirs ainsi que Monsieur Jacques Rivière, conseiller, à titre de représentants de la Ville au conseil d'administration des Jeux des 50 ans et plus GÎM, et ce, pour une période d'un (1) an.

ADOPTÉE

242-09-16

AUTORISATION - RUE PRIVÉE - LOT 5 980 319

Considérant la demande de lotissement effectué;

Considérant que la dite demande est conforme à la réglementation en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'accepter le lotissement déposé ainsi que la rue privée proposée et portant le numéro de lot 5 980 319, le tout étant situé dans le secteur du Rang 4 Est et du Chemin du Calvaire. Par le fait même, le directeur de l'urbanisme est autorisé à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Un citoyen s'informe de l'avancement de la décontamination sur le site de l'ancienne cartonnerie.

Une question est adressée à propos de l'avancement de la préparation des plans et devis du Centre communautaire.

Des commentaires sont effectués quant aux retombées positives du Raid international Gaspésie pour New Richmond.

Un citoyen se questionne sur l'inspection des bâtiments publics quant à la sécurité incendie. Il déplore avoir dû être évacué 2 fois du Carrefour Baie-des-Chaleurs au cours de la semaine dernière.

Une requête est effectuée quant à la réparation de nids-de-poule sur le chemin Mercier, secteur Saint-Edgar.

La problématique de la récupération de la peinture dans la Baie-des-Chaleurs est soulevée.

La défectuosité de certains lampadaires de rue est soulignée.

La vitesse de certains automobilistes sur la 5^e Rue est déplorée.

La dangerosité de l'escalier de la Plage Henderson est soulevée.

Une question à propos de l'avenir de l'aréna est adressée.

La salubrité des conteneurs à déchets des TNO est mentionnée.

L'état des arbres de l'hôtel New Richmond est soulevé.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 56.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Stéphane Cyr, directeur général et greffier-adjoint